

**L'eau reste au centre des préoccupations avec cette fin d'hiver bien faible en précipitations, comme vous le constaterez en partie 2, sur l'aspect quantité.**

**Sur l'aspect qualité, nous tenons à remercier tous les exploitants agricoles engagés dans la non utilisation d'herbicide à base de S-metolachlor, comme à ceux qui participent aux formations proposées pour progresser dans la mise en place de techniques sans intrant chimique.**

**La contribution de tous est nécessaire pour maintenir une qualité de l'eau « retrouvée », mais qui reste toujours fragile. **L'obligation de résultats demeure le cap à tenir.****

Jean-Yves Bailly, Président de la Régie Eau d'Ecla

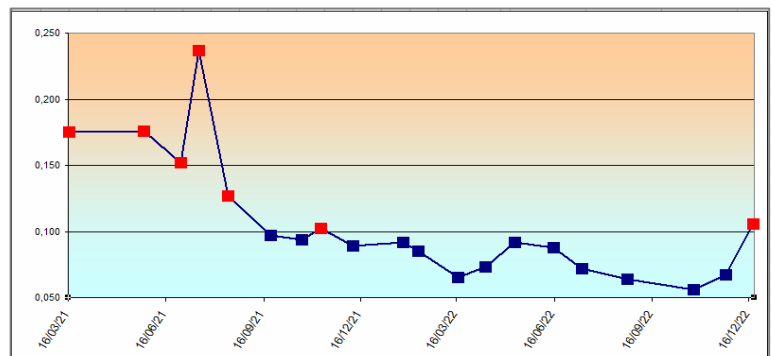
## 1- Info. qualité de l'eau pompée : retrait du S-metolachlor par l'Anses !

- **Le 15 février 2023**, l'Anses a annoncé le retrait des principaux usages des herbicides à base de S-metolachlor pour son risque sanitaire reconnu... Autorisé depuis 2005, c'est le 3ème herbicide le plus utilisé après le glyphosate et le prosulfocarbe. Même si le retrait n'est pas encore total, cette décision donne un signal fort. Elle soutient l'initiative des agriculteurs, qui conscients du problème n'avaient pas attendu pour s'interdire l'emploi de cette molécule. Ainsi, la dérogation annoncée dans l'in' eau n°1 a été officiellement levée début 2023... Cependant la persistance de cette molécule dans l'eau nécessite le **maintien de la dynamique** : les produits herbicides contenant du S-metolachlor restent **proscrits**.

### Suivi 2021 et 2022 du métabolite Esa Métolachlor en µg/L dans l'eau potable du captage de Villevieux

(moyenne en sortie station, source ARS, avec une analyse par mois).

Le seuil réglementaire de potabilité est **< 0,1 µg/L par molécule détectée et < 0,5 µg/L par analyse** (toutes molécules confondues)



- **Quelles autres substances sont détectées dans l'eau pompée à la station de Villevieux ?**

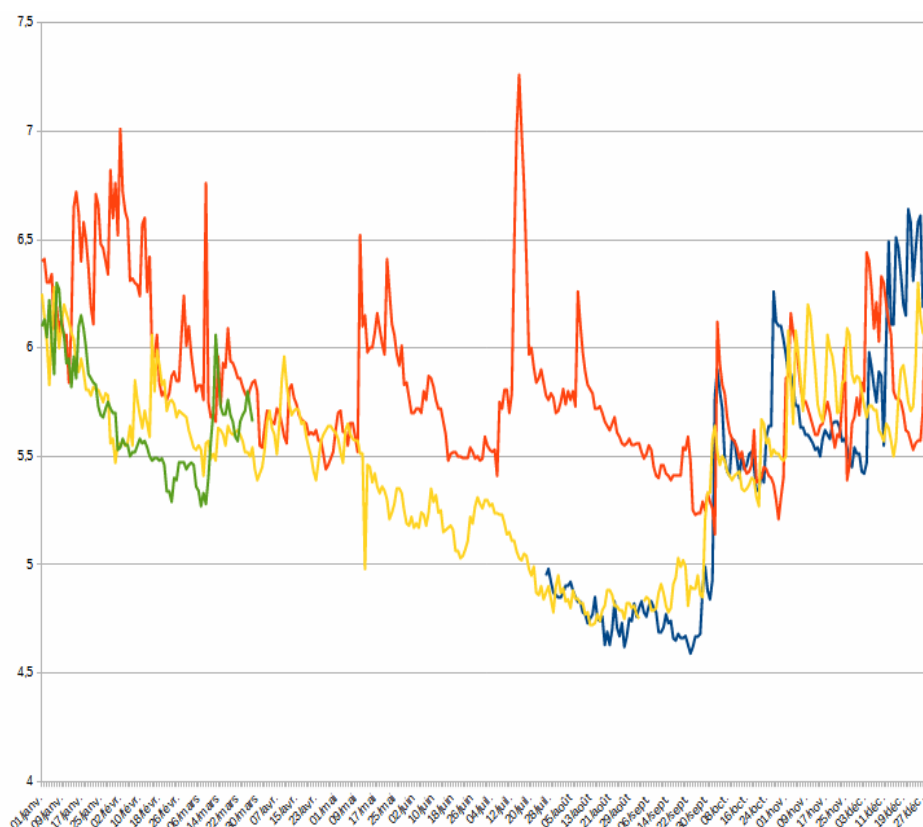
Le bilan sur l'année 2022, pour 9 analyses complètes avec 393 molécules recherchées, fait ressortir « seulement » **2 molécules** : **l'atrazine** par la détection régulière de ses métabolites et **le S-metolachlor**, détecté en tant que molécule mère (de février 2022 à octobre 2022) et par son métabolite Esa. Ce dernier est partout. 100% présent dans les analyses réalisées en plus, pour un suivi mensuel des métabolites dans les 6 puits du captage. Certes ses teneurs sont quasi inférieures au seuil 0,1 µg/L sur les 5 puits pompés.

Alors 2022 est un bilan positif ? **Grande prudence** ... car tout est fonction de la date du prélèvement, de la météo et des activités qui précèdent, comme des molécules recherchées (or **toutes n'y sont pas**, à commencer par des métabolites). **L'exploration pour mieux connaître l'état de la ressource et la vigilance restent indispensables.**

## 2- Info. quantité : le niveau de la nappe début 2023 suit 2022



Le maintien de l'approvisionnement en eau potable par les sources de Revigny et de Conliège sur toute l'année 2022 a permis « d'économiser » la nappe de Villevieux. En sept. 2022, la courbe jaune est restée supérieure à la courbe bleue de 2020...



## 3- Actions et agendas

- **Désherbage mécanique** : suite à la formation en visio (chacun à son rythme, mais prudence ces vidéos ne sont valables que 2 mois = **échéance le 27 avril 2023**) et en présentiel les 14, 15 mars, **la houe rotative** a été désignée par l'ensemble des participants comme l'outil pertinent pour du maïs, soja. Un exploitant du groupe a cherché auprès d'un concessionnaire l'outil et la marque adéquate : c'est bon, **une location est en place**, financée par la Régie Eau d'Ecla. Elle sera mise à disposition gratuitement sur la zone de captage pour essayer sur vos parcelles. Bilan ensuite en fin d'automne 2023.  
Pour en bénéficier : inscription obligatoire à [ccombe@ecla-jura.fr](mailto:ccombe@ecla-jura.fr) ou 07 88 31 20 66 ou 03 84 47 88 79
- **Zones vulnérables nitrates** : pour retrouver les informations sur le cahier des charges ou les zones concernées voici un chemin. Moteur de recherche « **préfecture du jura** », puis cliquer : « **accueil les services de l'état dans le jura** », puis sur la barre d'outils : « **actions de l'état** », puis « **environnement** », puis « **voir plus d'éléments** », puis « **eau** », puis « **nitrates** » et dans le bas de la page en cliquant sur les zones cadastrales on accède à toutes les communes concernées en tout ou partie, ainsi qu'à la plaquette d'informations.
- **Arrêté ZSCE niv 2** : ou arrêté préfectoral de zone soumise à contrainte environnementale de niveau 2.  
Le bassin versant du captage d'eau potable de Villevieux est une zone soumise à contrainte environnementale.  
- Le niveau 1 a défini son contour (arrêté préfectoral de Mars 2012).  
- Du fait du problème qualité avec le S-metolachlor dans l'eau potable, un plan d'actions grandes cultures a été officialisé. D'où l'arrêté préfectoral de Mars 2023, qui est un niveau 2. **Il consiste à ne pas utiliser d'herbicides à base de S-metolachlor**. Une liste de produits herbicides proscrits a été diffusée soit par les PSE, (paiements pour services environnementaux pour ceux qui se sont engagés dans cette démarche) soit par courrier pour les autres.
- **Semences d'engrais verts** : suite à la formation en janvier 2023 sur le bilan des intercultures de 2022-2023, une commande groupée pour au moins **un mélange de base** a été proposée. A suivre.
- **Visite spéciale de la station de pompage de Villevieux** pour les agriculteurs (et leurs familles) et les élus des communes situées dans le bassin versant : **RDV mercredi 7 juin 14h à la station**.